

Projet d'accueil



ASBL Crèche paroissiale « Les Oisillons »

Rue J. Lepage, 17

1360 Perwez

Tel : 081/655.909

Email : info@lesoisillons.be

www.lesoisillons.be

La crèche, une longue histoire.

L'ASBL « Crèche paroissiale Les Oisillons » fut inaugurée en septembre 1975 à l'initiative de Madame DELVAUX, directrice de l'école Jean-Paul II.

À l'époque, il n'exista pas de milieu d'accueil à Perwez. Le propriétaire de cette ancienne maison de maître, l'Association des Œuvres Paroissiales de Perwez (AOP) décida dès lors de l'appellation Crèche « paroissiale ».

La crèche est conventionnée et subventionnée par l'ONE, ce qui lui permet de bénéficier d'un financement partiel des services et d'appliquer les barèmes officiels de l'ONE pour les parents.

Depuis sa création, elle est autorisée à l'accueil de 24 places à temps plein et gérée par un organe d'administration.

Notre équipe se compose de 7 puéricultrices, d'une cuisinière et de deux co-responsables, l'une assistante sociale et l'autre, infirmière sage-femme.



1. Quel est notre projet ?

Il s'agit tout d'abord d'un travail d'équipe. Il va évoluer avec le temps sur base de réflexions et d'échanges permettant d'ajuster nos pratiques en accord avec la législation et nos choix pédagogiques.

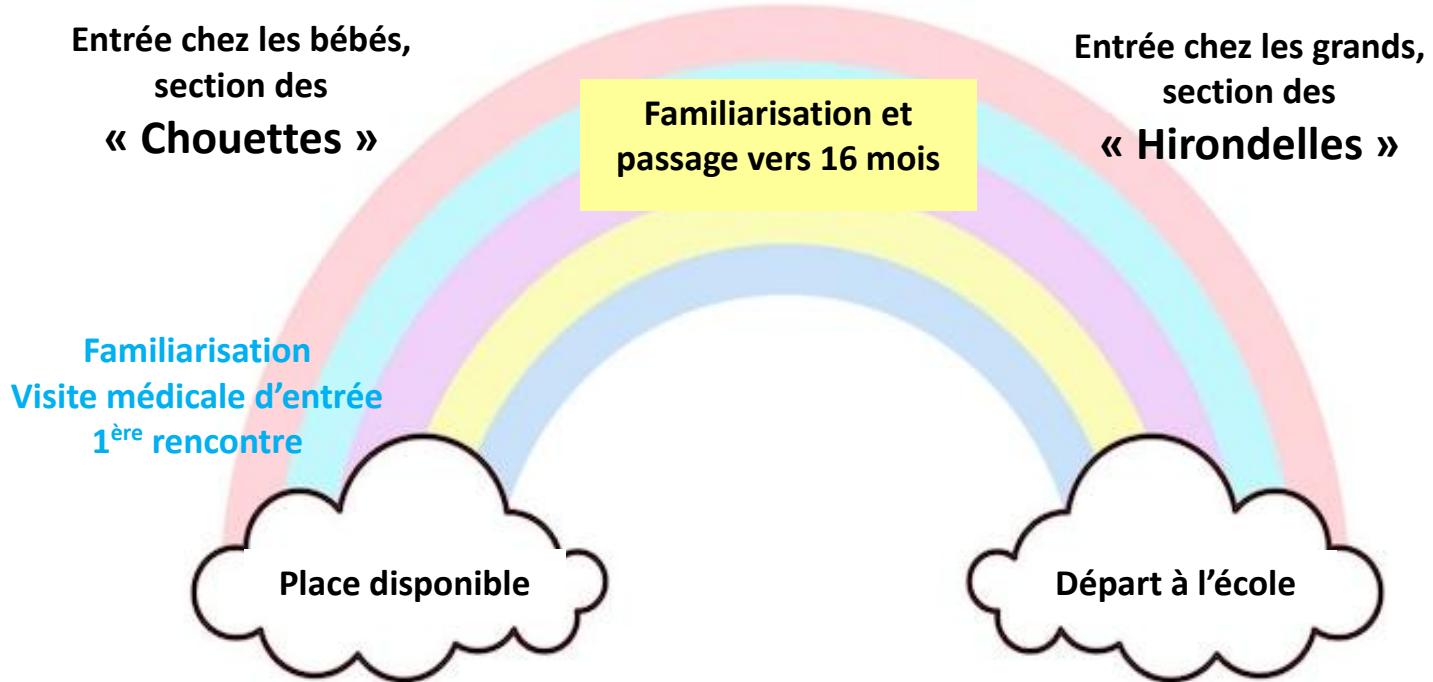
Notre fil rouge consiste à développer des pratiques permettant à l'enfant d'être acteur et de développer son autonomie au quotidien en respectant son propre rythme, tant pour le sommeil que pour l'alimentation et les aspects psychomoteurs.

Notre mission est de l'aider à découvrir et développer ses capacités, non dans l'anarchie mais bien avec des règles et limites qu'il peut comprendre et qui le sécurisent.

Nos principaux outils sont les suivants : l'observation, l'écoute, la parole et la posture. Ils vont nous permettre d'interagir, de verbaliser et de soutenir chaque enfant dans son individualité mais aussi dans le groupe.

Se mettre à la hauteur d'un enfant pour l'écouter ou lui parler favorise les échanges bienveillants et constructifs, tout en restant garant des règles de vie et de sécurité pour tout un chacun. Notre attitude vise une qualité de présence en tant que figure repère pour tous.

Cette démarche va se décliner tout au long du séjour de votre enfant. Le voici en quelques grandes étapes...





2. Commençons par le début

La pré-demande obligatoire se fait dès le début de la grossesse sur le site de l'ONE par le lien suivant : <http://my.one.be/>

A la fin de la démarche, il vous est demandé de télécharger la demande et de la garder pour ensuite l'envoyer aux différentes structures auprès desquelles vous introduirez une demande d'inscription.

La demande d'inscription se fait à partir du début du 4^{ème} mois de grossesse.

Une fiche d'inscription vous est envoyée et doit nous être retournée complétée avec la pré-demande. Un accusé de réception vous sera ensuite remis, attestant votre inscription sur notre liste d'attente et vous informant des démarches ultérieures.

Une confirmation des 6 mois de grossesse vous est ensuite demandée par mail.

La visite de la crèche sera organisée avec une des co-responsables. Dans le cas où la place vous convient, un second rendez-vous sera organisé pour préparer le dossier administratif de votre futur enfant ainsi que le calcul de l'avance forfaitaire.

La confirmation est définitive lorsque vous aurez versé l'avance forfaitaire dont le montant sera calculé sur base de vos revenus et qui équivaut plus ou moins à 1 mois d'accueil. Cette avance forfaitaire sera remboursée après réception du paiement de la dernière facture d'accueil.

Un dernier contact avec la co-responsable assistante sociale se déroulera pour fixer les dates de la familiarisation, 2 semaines avant l'entrée définitive de votre enfant.

En cas de force majeur (problème de santé de l'enfant ou d'un parent, déménagement ou perte d'emploi d'un parent), l'avance forfaitaire sera intégralement remboursée.

La constitution du dossier d'entrée est prévue lors d'un dernier rendez-vous avec les co-responsables. Il est important de signaler que ce contrat comporte une clause spécifiant que vous avez bien reçu, lu et approuvé notre projet d'accueil ainsi que les autres documents officiels, comme la circulaire PFP.

La familiarisation est un ensemble de moments qui contribue à la construction de nouveaux liens entre les parents, les professionnels, l'enfant lui-même et le groupe d'enfants accueillis.

Investir dans ces premiers moments de l'accueil est une condition essentielle pour le bien-être de chacun.

Elle est composée d'une série de rencontres qui ont lieu avant l'accueil de votre enfant. Vous êtes invités à venir vous installer avec votre enfant dans la section pour rencontrer le personnel accueillant ainsi que les autres copains du groupe afin de découvrir ce nouvel univers. Il est important que celui-ci puisse devenir petit à petit plus familier pour confier votre enfant en confiance et sécurité.

Nous faisons connaissance ensemble sur base de questions, d'observations pour acquérir des repères de base sur sa personnalité et ses premières habitudes.

Dans la mesure du possible, vous pourrez rencontrer toutes les personnes qui seront amenées à s'occuper de votre enfant. Une série d'informations vous sera donnée sur l'accueil au quotidien et sur les zones accessibles aux parents pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

En pratique :

- ➔ 5 moments **avec les parents** d'une durée de 30 minutes à 1h,
- ➔ 5 moments **seul** pour lui permettre une entrée progressive vers l'accueil définitif.

Idéalement, en cas d'absence de longue durée, nous vous inviterons à refaire une période de familiarisation selon vos possibilités.

La consultation médicale d'entrée, obligatoire avec le médecin responsable de la crèche et la co-responsable infirmière, vous sera proposée soit durant la période de familiarisation soit dans les jours qui suivent.

3. Au quotidien

1. Généralités

Les arrivées et les retours.

La crèche ouvre ses portes de 7h à 18h. Vous serez accueillis par une puéricultrice à qui vous pourrez donner les éventuelles informations nécessaires pour la journée (comment s'est passé la fin de journée de la veille, le déroulement de la nuit...). Ces informations serviront à apporter une meilleure transition ainsi qu'une continuité dans l'accueil de votre enfant.

Il vous sera demandé de venir rechercher votre enfant au plus tard à 17h45 pour permettre un temps d'échange concernant sa journée mais aussi de libérer le personnel pour fermer la crèche à temps.

L'arrivée chez les Hirondelles est souhaitée avant 9h30, début des activités.

Dès 7h30, les bébés sont accueillis au 1er étage chez les « Chouettes ». L'arrivée est autorisée jusqu'au maximum 10h. Il est indispensable que l'enfant ait le temps de se poser avant que ne commence les repas (vers 10h45-11h).

Nous insistons sur la collaboration entre chaque partenaire. La communication est essentielle afin d'établir une relation de confiance solide et indispensable au bien-être de chaque personne.

À tout moment, une rencontre individuelle peut être organisée avec des membres de l'équipe. N'hésitez pas à nous partager vos questionnements, vos doutes. Nous sommes aussi là afin de vous soutenir dans votre rôle de parent.

Le secret professionnel et la confidentialité des échanges font partie intégrante de notre fonctionnement.



L'alimentation.

Nos menus sont élaborés par l'infirmière, en collaboration avec notre cuisinière qui prépare les repas des enfants tous les matins au sein de la crèche.

Le menu du jour est affiché chaque matin sur le panneau de la cuisine et dans la section des Chouettes.

Les menus sont composés principalement de légumes et fruits frais (de préférence de saison), de féculents, de protéines animales et végétales ainsi que de matières grasses non cuites. Le tout est varié et équilibré tant au niveau du goût que des couleurs.

Le repas est un moment de plaisir, de découverte où l'on apprend en prenant le temps.

Le « petit déjeuner » est le premier repas de la journée ; il est important qu'il soit pris à la maison avec les parents afin de favoriser le lien parental dès le début de la journée.

En cas d'allergie alimentaire ou d'une intolérance, il est indispensable que vous nous en fassiez part et que cela soit **confirmé par un certificat médical**. Dans ce cas, nous vous demanderons de fournir les aliments de remplacement.

Si certains aliments devaient être exclus du menu de votre enfant pour des raisons religieuses ou philosophiques, un document vous sera soumis, spécifiant votre engagement à fournir les nutriments manquants à la maison.



Le sommeil

Le respect du rythme de chaque enfant est notre maître-mot. Aucun enfant ne sera réveillé, sauf en cas de nécessité (lors d'une suspicion de température corporelle ou d'une demande particulière du médecin).

Les langes de la marque WOOSH

Depuis l'année 2024, nous sommes en partenariat avec la société Woosh SA, située à Gand, pour la fourniture et le recyclage de langes jetables et écologiquement responsables.

Les langes sont composés de plusieurs matières 100% recyclées, tout comme leur emballage. Ils sont ensuite déposés dans des containers de la société, disposés devant la crèche.

Environ tous les 15 jours, ces containers sont récupérés par les livreurs et rapportés à la centrale de recyclage, effective depuis le mois de février 2025.

De la fabrication du produit jusqu'à son recyclage en passant par la logistique, le processus est écologique et économique, bon pour les enfants et pour la planète. Que demander de plus !

Le sac à dos

Un petit sac à dos doit accompagner votre enfant chaque jour à la crèche, contenant :

-1 tenue de rechange complète,

-2 bodys,

-Le doudou et la tétine (si nécessaire),

-le kit de soins comprenant au moins 2 doses d'antipyrétique de type paracétamol,

-Crème solaire, casquette, lunettes quand le beau temps est au rendez-vous !



Et le carnet de santé !!

Il fait office de « carte d'identité » médicale de votre enfant.

En cas d'appel des services d'urgence, il sera directement demandé par le personnel médical.



2. Chez les Chouettes

• Aménagement de l'espace

Située au 1^{er} étage, la section des bébés est aménagée en premier par un espace change où votre enfant sera accueilli par une puéricultrice de la section. Celle-ci est composée de plusieurs pièces ouvertes avec 4 chambres et une salle de bain. Cet agencement répond aux différents besoins, tels que les soins, le sommeil, les repas et les aspects psychomoteurs et éducatifs (des tapis au sol pour les jeunes bébés plus statiques, des modules en mousse, un miroir, des portes-photos ainsi qu'une multitude de jeux destinés à l'éveil sensoriel de tout âge).

Les enfants sont libres de circuler où bon leur semble. Le personnel accueillant veille à se positionner de manière à assurer la sécurité physique, affective et psychique de chaque enfant. Cette position d'observateur leur permet d'intervenir en cas de besoin mais aussi de favoriser l'autonomie de chacun.

Les enfants ne sont jamais placés dans des positions qu'ils n'ont pas acquises par eux-mêmes (assis, debout, marche) car il est très important que cet apprentissage se fasse de façon autonome. Chaque mouvement va en provoquer un autre, comme une chaîne dont il ne faut pas briser les maillons.

• Les repas

Allaitement maternel, artificiel ou mixte ? Tout est envisageable ! Nous avons le matériel nécessaire pour la conservation, le stockage ainsi que la préparation des préparations lactées. Nous nous portons garant du meilleur équilibre possible entre la maison et la crèche.

Nous insistons pour que toutes les nouveautés soient d'abord introduites à la maison, tout comme la diversification alimentaire. Il est important que vous nous informiez du passage à cette étape afin que nous organisions avec vous la continuité à la crèche. Durant la 1ère semaine, l'idée est de tester 1 légume durant 2 jours et d'en changer les jours suivants. Les premiers repas sont composés de quelques cuillères de purée de légumes ; ils sont donc complétés avec du lait.

En plus du lait, l'eau est proposée tout au long de la journée. Les enfants sont dès leur plus jeune âge invités à la boire dans de petits gobelets dans un esprit d'autonomie, d'auto-gestion et de différenciation entre le lait et l'eau.

Ensuite viendra le changement de textures, vers 12 mois avec le passage des panades et purées lisses aux repas écrasés.

Dès la diversification alimentaire, les repas de votre enfant seront de plus en plus variés, intégrant petit à petit les viandes, les poissons, les féculents au goûter etc.

- Doudou et tétine

L'objet « transitionnel » (doudou et/ou tétine) est non seulement autorisé mais vivement conseillé. Il permet d'adoucir les émotions ressenties lors d'un changement de lieu mais aussi lors de la séparation, d'une chute ou simplement en cas de fatigue. Les tétines sont placées dans une boîte à casiers pour que chaque enfant puisse évoluer au fur et à mesure de la journée sans garder la tétine dans sa bouche. La sphère orale est plus qu'importante dans la découverte des jeux mais aussi dans l'apprentissage du langage commençant par les babillements.

En cas de besoin manifesté par l'enfant, un contact privilégié par le toucher, le berçement et le dialogue nous semble être des réponses plus appropriées que le recours en premier lieu à la tétine. Ce système implique un lien de confiance avec l'adulte et nous veillons à ne pas faillir à cette confiance accordée.

- Le sommeil

A l'arrivée de votre bébé, les premières siestes se feront dans un lit au sein même de la section à la vue des puéricultrices ; cela rend l'observation des rituels et habitudes spécifiques plus faciles à réaliser et le meilleur moyen préventif par rapport aux risques de mort subite du nourrisson. Chaque enfant sera respecté dans son rythme de sommeil et ne sera réveillé uniquement qu'en cas de problème de santé.

3. Le passage dans la section des Hirondelles

Les enfants changent de section vers l'âge de 16 mois ; vous en serez mis au courant à l'avance. Vous serez invités à convenir **d'un rdv pour une familiarisation** avec votre enfant dans la section des Hirondelles.

Une semaine avant la date de changement de section définitive, nous entamons une familiarisation avec lui quant aux nouveaux lieux, nouvelles personnes, nouvelles activités en l'accompagnant dans la future section 2 fois par jour. Le dernier jour, il prend d'ailleurs son repas avec les copains.

4. Chez les Hirondelles



- L'aménagement de l'espace

Chaque jour, les puéricultrices aménagent les espaces de vie et de jeux avant d'accueillir vos enfants. Ceux-ci sont réaménagés différemment au long de la journée en fonction des observations afin de donner du sens à ce que nous proposons aux enfants.

Chez les Hirondelles, le hall a été aménagé afin que vous puissiez déshabiller et rhabiller votre enfant. L'accueil se fait lui dans la pièce d'accueil de la section. Les autres salles sont uniquement réservées aux enfants afin de préserver leur sérénité et la sécurité.

5 coins fixes sont aménagés afin d'offrir différentes propositions et combinaisons d'activités et de jeux :

- espace moteur avec des modules de psychomotricité, une piscine à balles, des ballons...
- espace manipulation composé de jeux à empiler, à remplir, des perles, des briques...
- espace imagination pour les jeux dits « symboliques » comme la cuisinière, les déguisements, ...
- espace de retrait pour se reposer, être plus au calme avec le coin doux et le coin de lecture.
- espace de socialisation avec des jeux collectifs, danser...

Les espaces sont également alimentés par du matériel varié (peinture, plasticine, craies ...) afin d'expérimenter d'autres sens et de développer davantage l'autonomie mais aussi l'éveil artistique.

Tout y est aménagé à hauteur des enfants pour soutenir l'enfant dans son autonomie.

- Les repas

Chez les plus grands, une collation fruits est prévue vers 9h.

Les enfants sont invités à aller se laver les mains seuls à l'évier, conçu spécialement à leur hauteur (même si c'est surveillé par une puéricultrice) après une activité mais surtout avant et après les repas.

Les menus sont plus variés, tant au niveau des féculents que des protéines.

Un repas sans protéine est aussi instauré une fois par semaine.

Chaque enfant choisit sa place à table, reçoit son assiette avec une cuillère ainsi que son gobelet d'eau et est invité à manger le plus possible seul. Une aide est toujours disponible en cas de nécessité. A la fin de son repas, l'enfant est invité à débarrasser sa vaisselle sur le chariot.

Les goûters sont composés de fruits accompagnés d'une tartine, un sandwich ou d'un goûter lacté. Un gâteau est réalisé dans la cuisine par les enfants lors du départ de l'un deux à l'école ou lors d'un anniversaire.

- Doudou et tétine

Si votre enfant ne dispose pas d'un doudou et/ou d'une tétine, il est important d'en parler également afin de comprendre comment vous le rassurez.

Cependant, en fonction de la capacité d'autonomie de l'enfant, nous plaçons les tétines à un endroit qui leur est expliqué et vers lequel ils peuvent aller mais elles ne restent pas à leur disposition de manière permanente. Elles sont placées dans des petites boîtes individuelles et l'enfant peut la demander quand il le souhaite.

- Le sommeil

Votre enfant grandit et son quotidien est de plus en plus rythmé.

La sieste est collective et se fait sur un lit couchette placé au sol pour lui permettre de monter et descendre seul. Les petits lits individuels sont disposés dans la section de psychomotricité avec un drap et un sac de couchage par enfant.



- L'apprentissage de la propreté

La salle de bain dispose de petites toilettes adaptées avec une marche pour faciliter leur accès ainsi que d'un évier pour se laver les mains. Une collaboration entre les parents et les puéricultrices est essentielle pour la mise en place de cette étape.

Les plus grands sont amenés à se déshabiller « seuls », jettent leur linge dans la poubelle ; pour les plus jeunes, ils sont invités à prendre leur linge propre dans leur casier.

- Les espaces extérieurs

Nous disposons d'un jardin arboré ainsi que d'une terrasse clôturée, tous les deux propres à la crèche. Les sorties s'organisent dès que la météo et l'encadrement d'équipe le permet.



- La fin de l'accueil

Le départ de la crèche pour aller à l'école est la dernière étape qui se prépare autant à la maison qu'à la crèche.

Les puéricultrices organisent et verbalisent ce moment sous différentes formes : des lectures, des jeux, des activités qui en parlent et l'organisation du « goûter d'au revoir » avec la remise de son livre souvenir.

4. L'aspect médical



La surveillance de l'état de santé de chaque enfant se fait tout au long de l'accueil par le biais de consultations médicales préventives de l'ONE mais aussi par les observations et les interventions de l'infirmière et de l'équipe de puéricultrices.

En cas d'accident ou de maladie, nous disposons du matériel adéquat, mis régulièrement à jour.

Les consultations médicales préventives ont lieu environ toutes les 6 à 8 semaines au sein de la section de l'enfant pour diminuer un maximum son éventuelle angoisse. Le médecin collabore avec la crèche afin de vérifier l'état de santé des enfants de la collectivité.

3 autres visites médicales obligatoires seront fixées : les bilans de santé à 9 mois, 18 mois et 30 mois. Ils permettent d'assurer la surveillance de santé préventive à différents moments de la vie de votre enfant. Il est également possible de bénéficier d'un suivi préventif gratuit en y incluant la vaccination et les visites suivantes, à 6, 12, 15, et 24 mois.

Un dépistage visuel est organisé chaque année pour les enfants à partir de 16 mois au sein de la crèche-même. Toutes les informations vous seront transmises au préalable.

5. Le plaisir des livres



Faire découvrir le plaisir de la lecture s'organise aussi avec le service « Place aux livres » qui nous prête un lot de nouveaux livres toutes les 6 semaines.

Nous avons également la chance de collaborer avec la bibliothèque communale « Le Grimoire d'Eole » qui organise les « Contes à bébés tous les mois auxquels nos Hirondelles vont assister. Pour les Chouettes, deux conteuses viennent au sein de la section pour animer un atelier lecture découverte.

6. Quelques règles de vie

Voici un résumé des quelques règles principales pour une bonne organisation de l'accueil.

- Il est demandé aux parents de ne pas se présenter à la crèche entre 12h et 14h30 pour assurer le bon déroulement de la sieste des grands au rez-de-chaussée. C'est aussi le moment des pauses du personnel, moins disponible pour l'accueil des parents. Pour la section des bébés, c'est entre 12h30 et 14h.

- Les bijoux (boucles d'oreilles, collier et bracelets) et les pinces à cheveux sont interdits pour éviter tout accident.
- Les grands frères et grandes sœurs peuvent accompagner leurs parents à la crèche mais sous certaines conditions :
 - ils doivent rester à la barrière, dans le calme, chez les Chouettes.
 - ils doivent rester dans le hall d'entrée pour un retour dans la section des Hirondelles.
- Les salles de jeux et espaces de vie sont réservés aux enfants et les zones d'accueil seulement aux parents (en dehors des familiarisations).
- En cas d'absence pour raison médicale, il est demandé de prévenir par téléphone avant 9h pour permettre la comptabilisation des repas à préparer. Un justificatif d'absence vous sera également réclamé pour ne pas devoir comptabiliser la journée au niveau de la facture mensuelle. Celui-ci devra être remis en mains propres lors du retour de votre enfant.

Les « points infos »

Dans le hall d'entrée et dans la section des Chouettes, vous pourrez prendre connaissance d'informations diverses au « point d'infos ».

Nous vous y adressons des communications quant aux affaires courantes : un rappel des réunions et fermetures, la date de la visite médicale, un événement à venir...

Un petit coup d'œil à chaque départ sera parfait !

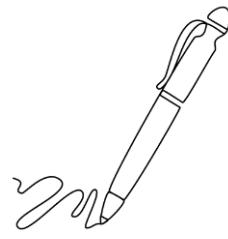
7. Que fournir à l'entrée de votre enfant ?

- Une boite de lait en poudre ou les doses de lait maternel
- 1 boite de flapules (10 ml) de sérum physiologique (40 flapules)
- 1 pot de crème de change de 125ml, type pâte à l'eau (Dermocrem, Weleda baby, ...)
- Les aliments de régime spéciaux
- Les langes sauf en cas d'utilisation des langes WOOSH fournis par la crèche
- Un antipyrétique Dafalgan ou Perdolan, (sirop ou 2-3 suppositoires)

Si votre enfant est nourri au lait maternel, vous pouvez nous le fournir. Il doit être emballé, nommé et daté. Des réserves de lait peuvent être congelées à la crèche (aux mêmes conditions). Si vous souhaitez venir allaiter à la crèche durant la journée, n'hésitez pas à nous en parler afin que cela puisse s'organiser dans les meilleures conditions.

Les frais d'accueil comprennent les repas, dont le lait en poudre de base (NAN Opti Pro 1), jusqu'au moment où votre enfant mangera ses 4 repas.

Les bavoirs, sacs de couchage et draps de lit sont fournis par la crèche.



8. Le « petit » côté administratif

Le contrat d'accueil

Parmi les moments de rencontre avant l'entrée de votre enfant, vous serez reçus par les co-responsables afin de compléter et de signer le contrat d'accueil.

L'équipe en recevra une copie puisqu'il reprend vos coordonnées et la liste des personnes autorisées à reprendre votre enfant.

Une fois signé, vous en recevrez également une copie.

Si vos besoins changent en cours d'accueil, le contrat d'accueil peut être adapté en fonction de nos disponibilités par la signature d'un avenant réalisé par la co-responsable assistante sociale.

Les assurances

La crèche a contracté toutes les assurances requises, notamment en matière de fonctionnement et d'infrastructure.

Dès la signature du contrat d'accueil, votre enfant est automatiquement couvert par l'assurance en responsabilité civile. Cette responsabilité ne peut toutefois être invoquée que dans la mesure où le dommage subi par l'enfant est la conséquence d'une faute ou négligence du milieu d'accueil. Lorsque nous partons en promenade ou en activités à l'extérieur de la crèche, l'assurance couvre également le personnel.

Le dossier financier

Votre participation financière aux frais d'accueil de votre enfant sera calculée en fonction des revenus nets de votre ménage. Lors de l'entrée de votre enfant, à chaque nouvelle année civile et en cas de changement de situation professionnelle, elle sera recalculée.

À l'entrée, vous aurez 1 mois pour constituer le dossier financier.

L'assistante sociale se tient à votre disposition pour toutes questions. Une fois le dossier clôturé, une copie du résultat du calcul de votre participation vous sera remise. Pour plus de détails : <http://www.one.be/professionnels/accueil-petite-enfance/documentation/documents-mass/#c7199>

En cas de changement dans votre situation financière et/ou sociale, **vous avez 15 jours pour lui en faire part** ; elle pourra dès lors adapter le montant de la participation financière.

Les documents peuvent nous être transmis par mail ou par courrier ; une boîte à courrier est disponible dans le hall d'entrée.

Les factures

A chaque début du mois, l'assistante sociale réalisera les factures du mois précédent sur base des présences journalières effectuées par les puéricultrices.

Toute absence devra donc être justifiée (par un certificat médical ou par une déclaration sur l'honneur) avant le 30/31 du mois écoulé.

La facture reprend le nombre de jours (+ de 5 heures d'accueil) et demi-jours (- de 5 heures d'accueil) de présences. Comme nous avons un partenariat avec la société qui fournit des langes, une facture séparée vous sera jointe si vous souhaitez bénéficier de ce service.

Les factures sont payables **au plus tard pour le 10 du mois suivant**.

La fin de contrat

Lorsque votre enfant atteindra ses 2 ans, un document intitulé vous sera remis pour nous préciser la date prévue de sa sortie.

Pourquoi si tôt ? Lorsque qu'un enfant quitte la crèche, une petite Chouette descend dans la section des Hirondelles, laissant sa place pour une entrée d'un bébé. Même si ce document n'a rien d'officiel, il nous permet dès lors de prévoir les passages et les entrées.

Il contribue également à préparer la sortie de l'enfant au sein de sa section.

En cas de départ anticipé, vous devez nous en informer au moins 1 mois à l'avance par mail, sous peine de se le voir facturer.

Les réunions d'équipe

Dans le courant du mois de décembre, les congés pour l'année civile qui suit vous seront remis, comprenant les fermetures annuelles mais aussi les dates des journées pédagogiques impliquant la fermeture de la crèche une demi-journée ou une journée complète.

Ces réunions ont pour but de réfléchir à propos de nos pratiques, d'évaluer un projet mis en place, des objectifs du plan de qualité ou de se former sur un thème lié à des notions de pédagogies ou de sécurité. Elles permettent également de faire un bilan concernant chaque enfant avec tout le personnel présent.

En cas de changement, la/les dates sont annoncée(s) minimum 1 mois à l'avance pour permettre à chaque famille de trouver une alternative de garde.

Sécurité et santé

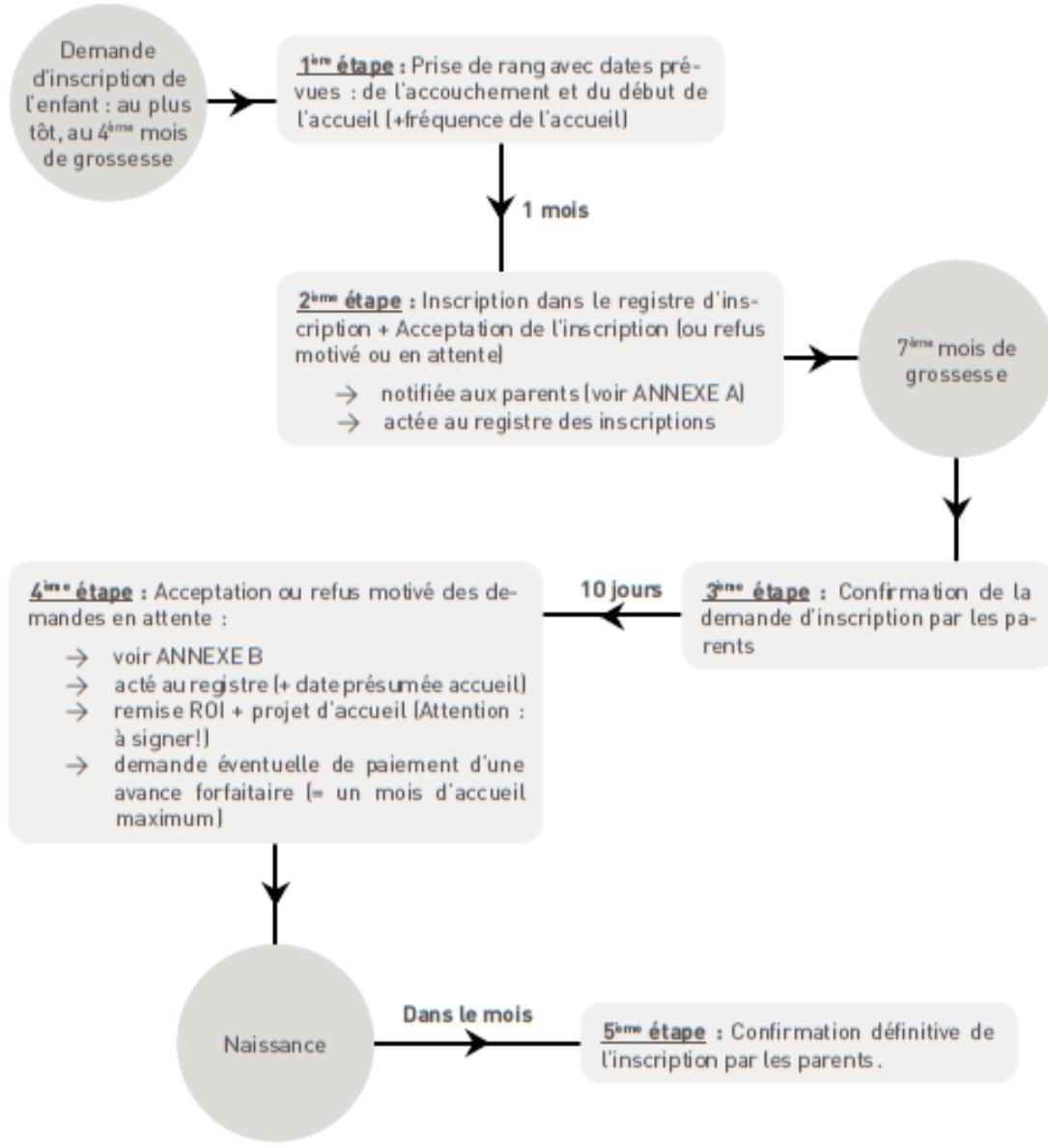
En plus des consultations et de la surveillance médicale des enfants, le personnel est également soumis aux visites annuelles de la médecine du travail ainsi que l'obligation de fournir divers documents officiels auprès de l'ONE.

Un rapport des pompiers est également établi tous les 5 ans, avec obligation de mise en conformité rapide en cas de manquement.

L'AFSCA effectue aussi 1 contrôle par an de façon inopinée pour les denrées alimentaires.

GESTION DES DEMANDES D'ACCUEIL

ACCUEIL D'UN ENFANT DE MOINS DE 6 MOIS



ACCUEIL D'UN ENFANT DE PLUS DE 6 MOIS

L'ensemble des étapes liées à la procédure d'inscription restent identiques pour l'accueil d'un enfant de plus de 6 mois, à l'exception des dispositions suivantes :

DEMANDE D'INSCRIPTION : dans les 9 mois qui précèdent la date prévue de l'entrée de l'enfant : le milieu d'accueil réceptionne la demande d'inscription.

CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION : au terme des 3 mois qui suivent la demande d'inscription : le milieu d'accueil réceptionne la confirmation de la demande d'inscription, au plus tard dans le mois qui suit cette échéance.

INSCRIPTION DÉFINITIVE : au plus tard deux mois avant l'entrée de l'enfant : le milieu d'accueil réceptionne la confirmation de l'inscription.

Au plaisir de vous accueillir au sein de
notre crèche 😊

